

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 05917
Numéro SIREN : 798 539 946
Nom ou dénomination : 2MLS

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2021 sous le numéro de dépôt A2021/032603



Commissariat à la Transformation

Et

Commissariat aux comptes

Sur la Transformation de la

**SARL 2MLS
208 ROUTE DE GRENOBLE
SAINT PRIEST MI PLANE
69800 SAINT PRIEST**

En Société par Actions Simplifiée

Mesdames, Messieurs les associés,

En exécution des missions qui nous ont été confiées par votre assemblée du 16 août 2021, en application des articles L. 224-3 et L. 223-43 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur la transformation de votre Société A Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée.

Afin d'analyser la situation de la société et d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social, nos contrôles ont porté sur les comptes arrêtées au 31 mars 2021 et les trois derniers exercices.

1 – Rapport du commissaire à la transformation

En exécution de la mission de Commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application de l'article L. 224-3 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers, et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

2 – Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL en SAS

En exécution de la mission qui nous a été confiée, en application de l'article L. 223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de la société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

Notre synthèse de l'analyse sur la situation de la société est la suivante : la société a cumulé des résultats positifs sur ces vingt dernières années qui lui ont permis de renforcer confortablement les fonds propres.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation dans l'hypothèse de reprise d'activités en cours.

A Lançon de Provence, le 1^{er} septembre 2021

Frédéric SAOUCHI
Commissaire aux comptes
Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la CRCC de Aix-Bastia

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' and 'S' followed by a period.